

N° poste	Nom du poste de contrôle (point de passage)	Altitude	Limites de temps
6	AROLLA (départ)	2020 m	
7	COMBE DU PAS DE CHÈVRES (Bifurcation direction COL DE TSENÂ RÉFIEN)	2741 m	
7-A	Poste de contrôle course A	2750 m	Départ +1h45
	COL DE TSENÂ RÉFIEN (point de passage)	2951 m	
8	LES DIX (poste de contrôle)	2685 m	
	PAS DU CHAT (point de passage)	2370 m	
9	LA BARME (poste de contrôle et poste de ravitaillement)	2458 m	10:30
	LES ECOULAIES (point de passage)	2520 m	
10	LA ROSABLANCHE (poste de contrôle)	3192 m	13:00
	COL DE MOMIN (point de passage)	3000 m	
	LAC DU PETIT MONT FORT (point de passage)	2763 m	
11	COL DE LA CHAUX (poste de contrôle)	2939 m	
12	LES RUINETTES (point de contrôle)	2176 m	
	TÉLÉCABINE (point de passage)	1526 m	
13	VERBIER (Arrivée)	1472 m	17:00

Les limites pour les temps de passage ainsi que l'arrivée à VERBIER sont définies indépendamment de l'heure de départ.

Toutes les patrouilles qui n'ont pas passé les postes de contrôle et points de passage dans le temps imparti seront arrêtées et considérées comme ayant abandonnées et devront suivre les instructions données par le commandement PdG.

Le commandant PdG se réserve le droit d'adapter les limites de temps en fonction des conditions et circonstances climatiques.

4. Particularités de la course A

1. Les patrouilles se rassemblent à la caserne de SION pour le contrôle matériel et la remise des dossards sous présentation du bon de retrait

envoyé par le chronométrateur, avant d'être transporté en bus sur AROLLA. Il est servi une collation à SION. L'emplacement de SION ouvre la veille de la course dès 14h00.

La route d'accès LES HAUDÈRES – AROLLA est fermée à la circulation routière durant les phases de course.

Les véhicules privés peuvent stationner sur le site de la caserne de SION dans l'espace de stationnement attribué jusqu'à 1 jour après la course.

2. La patrouille doit se présenter au complet, conformément à la liste de départ publiée (trois patrouilleurs) à AROLLA et prendre le départ. Préalablement aura lieu le contrôle DVA et la remise du tracker à AROLLA.
3. Toutes les patrouilles doivent atteindre au complet le poste de contrôle de la course A.
4. Le poste de contrôle de la course A doit être atteint dans un laps de temps de 1h45 après le départ d'AROLLA. Les patrouilles qui dépassent cette limite de temps seront considérées comme disqualifiées. Elles devront suivre les instructions du chef de poste et s'annoncer à nouveau au poste de départ d'AROLLA.
5. Le poste de contrôle de la course A ouvre à 04:00. Les patrouilles qui arrivent avant l'heure d'ouverture du poste doivent obligatoirement attendre son ouverture. Le temps de course n'est pas neutralisé durant le temps d'attente.
6. Pour la descente du poste de contrôle LES RUINETTES jusqu'à VERBIER, il est obligatoire de prendre la piste à droite de la télécabine. La descente sous la télécabine est interdite. Le point de passage TÉLÉCABINE (Gare MÉDRAN) est obligatoire.
7. Jusqu'à l'arrivée, il est impératif que le parcours ordonné soit effectué dans sa totalité.

5. **Tabelle des temps de parcours / heure de départ**

Tabelle servant à l'estimation et au choix de l'heure de départ.

Heure de départ Temps de parcours approximatif:	03:30	04:00	04:30	05:00	06:00	06:30¹⁾
12 heures	X					
11 heures	X	X				
10 heures		X	X			
9 heures		X	X			
8 heures		X	X	X		
7 heures				X	X	
6 heures				X	X	
5 heures					X	X
4 heures						X
3 heures						X

¹⁾ Heure de départ obligatoire pour l'élite

Section 2 **Ordre du jour pour les courses A1/A2**

Mardi, 14 avril 2026 (A1) et vendredi, le 17 avril 2026 (A2)

Dès 14:00	Préparation au contrôle du matériel à SION: – Enregistrement des patrouilles sur le site des casernes. Les itinéraires sont balisés; – Sur demande, une visite médicale a lieu; – Remise des dossards sous présentation du bon de retrait envoyé par le chronométreur ainsi que du bracelet donnant accès au service de transport SION-AROLLA et au repas à VERBIER après le contrôle d'identité; – Contrôle complet du matériel et de l'équipement ordonné; – Des navettes sont à disposition depuis la gare CFF jusqu'aux casernes dès 20h00.
16:30 ou 18:00	Retransmission en direct de la "Cérémonie d'ouverture des courses de la Patrouille des Glaciers" par le commandant PdG depuis l'église de ZERMATT.
Dès 23:00	Collation pour tous les patrouilleurs rassemblés à SION à la halle à usage multiple BARBARA.

Mercredi, le 15 avril 2026 (A1) et samedi, le 18 avril 2026 (A2)

Dès 01:30	Bus assignés dans la zone de départ SION prêts au départ selon le plan horaire.
Dès 02:30	Les patrouilles doivent être sur place 45 minutes avant leur heure de départ. Thé et collation dans la tente AROLLA. Annonces pour la préparation aux départs. Remise et contrôle de fonctionnement des appareils techniques comme le GPS, le téléphone mobile ainsi que le détecteur de recherche des victimes d'avalanches (DVA).
Dès 03:30	Départs Chaque départ est précédé d'un moment solennel.
Dès 07:00	Arrivée des patrouilles à VERBIER. Ensuite, contrôle du matériel, contrôle antidopage par sondage et rétablissement.

14:30	Proclamation des résultats et remise des prix au village PdG. L'heure et l'emplacement peuvent être modifiés en fonction des conditions du jour de course.
Ensuite	Remise de la médaille et du prix-souvenir. Retour en transport public vers le domicile ou au parc véhicule SION CASERNE.
17:00	Fin du chronométrage

Remarques en cas de report

Dans tous les cas, il est impératif de suivre les instructions du commandement PdG durant et en dehors des journées de course. En particulier lors d'une anticipation ou d'un report. Les déplacements en montagne peuvent être interdits dû à des conditions météorologiques défavorables pour des raisons de sécurité.

Remarque : si vous avez réservé votre propre hébergement, veuillez contacter directement l'hôtel/l'hébergement.
